

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 novembre 2024

Membres en exercice : 10
Membres présents : 7

Date de la convocation
04/11/2024

**DEMANDE DE
SUBVENTION AU
TITRE DE LA
DOTATION
D'EQUIPEMENT
DES
TERRITOIRES
RURAUX
2025 (DETR)**

**TRAVAUX EGLISE
SAINT-BRICE
(Patrimoine
Rural Non Protégé)**

Délibération n°37-2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

041-214100810-20241121-37-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2024

Publication : 28/11/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-et-un novembre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Annette GARNIER, Maire

Présents : Mme GARNIER Annette, MM. BUTTIEU Philippe, DAURON Régis, DRUAIS Joël, LANCELIN Aurélien, PERCHE Francis, SAVOIRE Emmanuel

Excusés : Mme LUCAS Nathalie, MM. CHARDON Francis, NEDELEC Frédéric

Secrétaire de séance : M. DAURON Régis

Madame le Maire présente au conseil municipal le dossier présentant le projet de travaux d'investissement à l'église Saint-Brice, patrimoine rural non protégé (PPNP), pour l'année 2025.

Les travaux d'investissement seront effectués sur la toiture (versant sud).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le projet présenté,
- DECIDE d'effectuer les travaux d'investissement à l'église (versant sud) pour un montant estimatif de 42 510,80 € HT,
- Le financement sera assuré par les fonds libres de la commune,
- DECIDE d'exécuter ces travaux dès que possible,
- AUTORISE Madame le Maire à présenter une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2025.

- signer tous documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme au registre

Le Maire,
Annette GARNIER

